

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
du 18 décembre 2025 à 10H00

Délibération n°20251219DEL02

OBJET : Cession de l'aérodrome Millau Larzac

P.J. : Rapport cession aérodrome Millau Larzac

Nombre de Conseillers titulaires en exercice : 6

Nombre de membres titulaires présents : 2

Nombre de membres suppléants présents : 1

Pouvoir : 2

Nombre de suffrages exprimés : 5

Pour : 5 Abstentions : 0 Contre : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à 10H00, le Conseil Syndical du Syndicat mixte Aérodrome Millau Larzac s'est réuni.

Etaient présents en qualité de conseiller délégué titulaire :

- ***Monsieur Claude ASSIER***, *Président du Syndicat Mixte Aérodrome Millau-Larzac, représentant du Département de l'Aveyron ;*
- ***Monsieur Yannick DOULS***, *Vice-Président du Syndicat Mixte Aérodrome Millau Larzac, représentant de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses.*

Etaient présents en qualité de conseiller délégué suppléant :

- ***Madame Hélène RIVIERE***, *représentante du Département de l'Aveyron, suppléante de Monsieur Christophe LABORIE ;*

Avaient donné pouvoir :

- ***Sébastien DAVID***, *conseiller délégué titulaire du Conseil Départemental de l'Aveyron, à Claude ASSIER*
- ***Julie PINTRE-GALIERES***, *conseillère déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses*

LE CONSEIL SYNDICAL

Ouï le rapport présenté à la réunion du Conseil Syndical du 18 avril 2025 adressés aux élus le 12 décembre 2025.

Vu la délibération du 24 avril 2025 qui décidait d'étudier la solution d'un Bail emphytéotique administratif ;

CONSIDERANT que si dans un premier temps, le BEA avait été validé par la DGAC sous réserve d'une modification de l'agrément de l'aérodrome en usage restreint (et du lancement de cette procédure, ce qui a été fait), elle a par la suite opéré un revirement de position en indiquant que les conditions réglementaires n'étaient pas réunies pour sa mise en œuvre sur l'Aérodrome de Millau-Larzac ;

CONSIDERANT que lors de la réunion du Conseil Syndical, la Communauté de Communes de Millau Grands Causses a fait part au Département de l'Aveyron qu'elle souhaitait étudier la faisabilité de l'acquisition de l'aérodrome ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- APPROUVE le principe de la cession de l'Aérodrome de Millau-Larzac,
- PREND ACTE de la position de principe de la Communauté de Communes Millau Grands Causses,
- AUTORISE le Président du Syndicat Mixte à lancer un appel à candidature pour la vente de l'Aérodrome de Millau-Larzac sur la base des conditions de la présente délibération,
- AUTORISE le Président du Syndicat Mixte à signer tous les actes découlant de cette délibération.

Fait et délibéré à Millau,

Le Président,

Claude ASSIER